n°8 - octobre 2012

SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

DU NATUREL, DU FAIT MAISON, POUR VOS PLANTATIONS !

Les déchets de cuisine ne sont pas des déchets comme les autres : on peut les traiter soi-même dans son jardin. C'est le compostage ! Mais comment procéder ? Deux alternatives : le compostage en bac ou en tas. C'est à vous de choisir, en fonction de la taille de votre jardin et de la quantité de déchets à traiter.

Un composteur individuel gratuit à votre disposition

Si vous faites le choix du compostage en bac, cela ne vous coûtera rien : le SITCOM vous fournit gratuitement un composteur de 300 litres et son petit matériel. Ainsi, vous disposerez d'un seau, pour stocker et transporter vos déchets, et d'un agitateur. Pour les obtenir quelques conditions sont tout de même à respecter :

- Il est impératif d'habiter dans les communautés de communes Maremne Adour Côte Sud, Côte Landes Nature, Pays d'Orthe ou Seignanx.
- Il ne faut pas déjà détenir un composteur du SITCOM ; c'est un seul bac par foyer !

Pour obtenir un composteur deux solutions s'offrent à vous : se rendre directement à la plateforme de Bénesse Maremne (près de la déchetterie), ou vous le faire livrer sur la déchetterie de votre choix, après réservation au SITCOM. Tél. : 05 58 72 03 94.

Le compostage : un savoir-faire simple et naturel

Une fois le composteur monté, il doit être installé sur un terrain plat, semi ombragé et en contact direct avec le sol préalablement retourné, afin de favoriser le développement des organismes responsables du processus de compostage (insectes, vers, larves, champignons et bactéries). Il ne reste ensuite qu'à le remplir ; **Mais avec quoi ? Vous pouvez mettre tous vos déchets de cuisine d'origine végétale** (les épluchures, les restes de repas tels que légumes, fruits, pain, ou pâtes, les sachets de thé, le marc de café avec ou sans filtre, etc.), **les serviettes en papier ou l'essuie-tout et même les coquilles d'œufs. Vous pouvez également y mettre, en petites quantités, des déchets de jardin (herbes, feuilles mortes…).** Mais attention, pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de ne pas mettre de déchets d'origine animale (restes de poisson ou de viande). Litières et excréments d'animaux sont également à éviter !

Composteur fourni par le SITCOM

Le compostage, un devoir citoyen

La quantité de déchets que nous produisons ne cesse d'augmenter. La part des déchets de cuisine représente près de 30 % du poids de notre poubelle et en les utilisant pour votre propre compostage, vous en réduisez son volume. Vous devenez donc acteur de la prévention des déchets et vous contribuez à limiter le transport des déchets et l'incinération.

Le compost, un amendement organique idéal pour vos plantations

Afin d'obtenir un compost de qualité, il faut respecter quelques règles simples. En effet, les organismes vivants présents dans votre bac ont besoin d'un environnement humide et aéré. C'est pourquoi il est indispensable de bien mélanger vos déchets et de surveiller l'humidité en arrosant votre compost si nécessaire. Au bout d'un an, votre compost est prêt à être utilisé. C'est un amendement organique utilisable, à des dosages différents, pour le potager, le sol, les arbres ou même les cultures en pots. **Composter ses déchets de cuisine, c'est rendre à la terre ce qu'elle nous a donné !**

Trucs et astuces

Si vous possédez de trop grandes quantités de déchets, il est préférable de réaliser du compostage en tas, vous n'avez donc plus de contraintes liées au volume et vous pouvez ainsi mettre la quantité de déchets de jardin que vous souhaitez. Le principe est le même et le résultat aussi…

INCINÉRATION

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE :
ET SI ON NE BRÛLAIT PAS POUR RIEN ?

La combustion des déchets dégage de la chaleur qui peut être transformée en vapeur. Celle-ci est soit utilisée directement, soit transformée en électricité, ou les deux à la fois (on parle alors de cogénération). Une partie de l'énergie produite est autoconsommée pour les besoins de l'usine. L'autre partie est vendue : la vapeur peut servir à alimenter un réseau de chaleur ou des activités industrielles et l'électricité est injectée dans le réseau public de distribution.

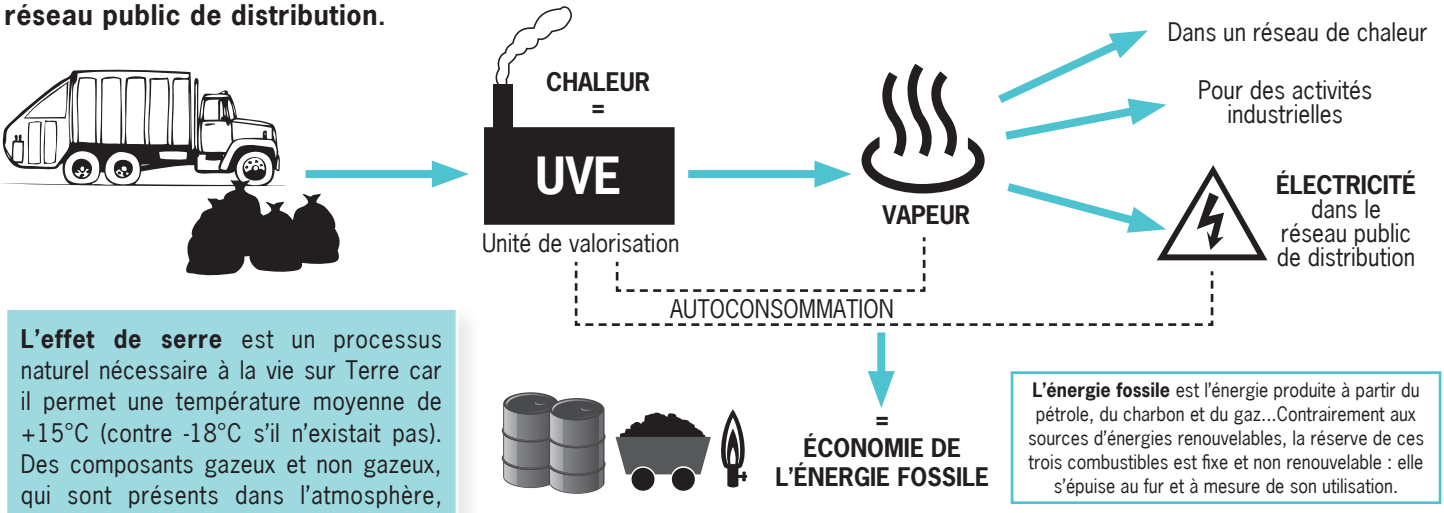

L'effet de serre est un processus naturel nécessaire à la vie sur Terre car il permet une température moyenne de +15°C (contre -18°C s'il n'existait pas). Des composants gazeux et non gazeux, qui sont présents dans l'atmosphère, contribuent à cet effet de serre. La plupart des composants gazeux sont d'origine naturelle : ils étaient présents bien avant l'activité humaine, comme la vapeur d'eau (H_2O), le gaz carbonique (CO_2) ; les autres sont dus à l'activité humaine qui les produit ou en augmente la concentration comme pour le CO_2. Dans le CO_2 émis par l'activité humaine, il y en a une partie issue de la biomasse qui est absorbée en quelques décennies (on parle de cycle court du carbone). L'autre partie, d'origine fossile, est absorbée en quelques milliers voire millions d'années (on parle alors de cycle long du carbone). Le cycle court du carbone est considéré comme sans effet sur le changement climatique.

L'énergie fossile est l'énergie produite à partir du pétrole, du charbon et du gaz...Contrairement aux sources d'énergies renouvelables, la réserve de ces trois combustibles est fixe et non renouvelable : elle s'épuise au fur et à mesure de son utilisation.

Faire de la valorisation énergétique nécessite des utilisateurs de proximité (industrie, réseau de chauffage, etc.). Quand il n'y en a pas, il faut trouver une autre solution. La seule possible est de fabriquer de l'électricité qui sera envoyée sur le réseau EDF. Celui-ci a l'obligation de la prendre à un prix fixé par arrêté ministériel.
La valorisation énergétique permet donc de vendre de l'électricité et ainsi d'atténuer les coûts d'exploitation. Toutefois, au regard tant des règles françaises qu'européennes, il faut atteindre un rendement énergétique satisfaisant. Ce rendement énergétique est évalué selon des méthodes qui permettent de calculer un coefficient de performance. **Il s'agit ici de brûler de mieux en mieux ...et non de plus en plus !**

Les déchets : une énergie renouvelable reconnue

50% de l'énergie tirée de l'incinération des ordures ménagères est d'origine biogénique (arrêté ministériel du 08/11/07). Ce terme signifie que les déchets viennent de la biomasse végétale ou animale et donc que leur incinération est considérée comme neutre en terme d'effet de serre. Cette part constitue donc une véritable source renouvelable d'énergie. Quant aux cinquante autres pour cent d'origine fossile (en majorité des plastiques issus du pétrole donc non renouvelables), s'ils n'étaient pas valorisés énergétiquement ils seraient mis en décharge ...

Sac de compost de 25 Litres

COMPOST,
jardinez nature...

Produit entièrement naturel, le compost du SITCOM Côte sud des Landes constitue un véritable **apport de nourriture pour le sol de votre potager ou de votre jardin.**

Comment est-il fabriqué ?

Les déchets de jardin, apportés sur les déchetteries et broyés sur place, sont transportés sur la plate-forme multimatériaux de Bénesse Maremne. Ils sont mis en tas : les andains. Ceux-ci sont retournés et arrosés régulièrement afin de permettre une bonne fermentation. Au bout d'environ six mois, la transformation du produit est terminée ; après criblage, il est utilisé en compost. Le SITCOM Côte sud des Landes traite 55 000 tonnes de déchets végétaux chaque année.

Produit fin, idéal pour vos plantations, le compost est en vente, en vrac ou en sac, sur la plate-forme multimatériaux de Bénesse Maremne, près de la déchetterie. Possibilité de livraison. Renseignements au 05 58 72 03 94.

DÉCHETTERIE

PILES ET BATTERIES USAGÉES : RECYCLONS-LES !

Les piles et accumulateurs (communément appelés « batteries ») sont des accessoires indispensables qui rendent la vie plus confortable et dont on ne peut plus se passer tant les appareils portatifs ont envahi nos lieux de vie. Le problème survient lorsqu'il faut s'en débarrasser et les remplacer. En tant que consommateur avisé, il est alors nécessaire de suivre la bonne pratique qui consiste à les déposer dans les lieux de collecte adaptés et à leur préférer l'énergie durable.

Piles et accumulateurs hors d'usage : des déchets peu encombrants mais très polluants

Pour faire fonctionner les petits appareils électriques ou électroniques du quotidien, chaque français utilise en moyenne 16 piles ou accumulateurs par an. Aujourd'hui, les piles et les accumulateurs neufs ou usagés répondent à des normes techniques et sanitaires très strictes et ne présentent aucun danger dans le cadre d'une utilisation normale. Néanmoins, ce sont des objets hautement périssables qui contiennent des substances dangereuses pour l'environnement, et par voie de conséquence la santé, si l'on ne s'en débarrasse pas correctement lorsqu'ils sont hors d'usage. Quand on sait qu'une pile abandonnée dans la nature contamine 1 m^3 de terre et 1 000 m^3 d'eau pendant 50 ans, mieux vaut la déposer dans le lieu de collecte adéquat !

Les batteries des équipements portatifs doivent être déposées avec les piles

Il existe trois types de piles et accumulateurs : portables, automobiles et industriels. En tant que particuliers, nous sommes concernés par les deux premiers. En ce qui concerne la première catégorie, il s'agit des piles et accumulateurs bâtons, boutons ou plats qui sont utilisés dans les équipements portables tels que les calculatrices, les montres, les télécommandes, les appareils photos, les téléphones ou encore le petit outillage. Pour ceux-ci, plusieurs points de collecte sont à votre disposition : le conteneur « piles » du point tri, la déchetterie ou tout magasin qui en commercialise. Ce dernier a par ailleurs l'obligation de vous les reprendre gratuitement lorsque vous en rachetez. **En somme, pour bien faire le tri, les accumulateurs, appelés dans le langage courant « batteries », doivent être déposés avec les piles !** En attendant de les rapporter au point de collecte, stockez-les dans une boîte ou un sachet au sec (les piles peuvent rouiller), et hors de portée des enfants, ces petits objets pouvant être ingérés.

La deuxième catégorie, à savoir les accumulateurs automobiles (batteries de voiture, scooter ou camion), doit obligatoirement être déposée à la déchetterie.

Les déchets seront ensuite repris gratuitement par les récupérateurs agréés, leur collecte et traitement étant financés par l'éco-participation (taxe payée par le consommateur lors de l'achat du produit).

Leur recyclage : un atout écologique et économique

La première chose à retenir est qu'il ne faut jamais jeter les piles et accumulateurs dans la nature ou à la poubelle, sinon ils sortent à jamais du circuit de valorisation. Or, les recycler est indispensable car leur fabrication nécessite beaucoup d'énergie et des ressources non renouvelables comme le mercure, le cadmium, le lithium ou encore le nickel, minerais qu'il est essentiel de préserver tant leur exploitation est massive et irréversible ! Ainsi, leur recyclage permet de récupérer des matières premières qui serviront, notamment, à la fabrication de nouvelles piles : sur 100 tonnes de piles collectées en déchetteries et traitées, il y a 39 tonnes de ferromanganèse, alliage destiné aux fonderies, 20 tonnes de zinc ou encore 150 kilos de mercure réutilisés en industrie. Sachant qu'un milliard de piles sont vendues chaque année en France, n'hésitons pas, recyclons-les !

Les gestes « prévention » :

La meilleure pile restant celle que l'on n'achète pas, il est préférable de s'en passer et d'utiliser des appareils avec fil (souris d'ordinateur, outillage…). Toutefois, quand la pile ou l'accumulateur est la seule source d'alimentation possible, quelques recommandations s'imposent : pour les piles, optons pour les rechargeables, durables et plus économiques. Pour les accumulateurs appelés communément « batteries », optimisons leur durée de vie en ne les rechargeant que lorsqu'ils sont complètement vides. En résumé, choisissons l'énergie durable !

COLLECTE

LE SITCOM,
EMBARQUÉ DANS LE PROGRÈS !

Afin d'optimiser ses activités de collecte, le SITCOM Côte sud des Landes développe depuis 2009 un système d'informatique embarquée (SIE). Ainsi, chaque camion possède un ordinateur de bord qui permet de transmettre des informations renseignées, entre autres, par le chauffeur. Avec le support d'un système d'information géographique (SIG), cet outil permet de faire l'acquisition en temps réel de toutes les données des activités de collecte qui, après analyse, permettent de mettre en place leur optimisation pour gérer la saisonnalité, améliorer la sécurité des agents et des usagers, être réactif sur l'entretien des outils de collecte, etc.

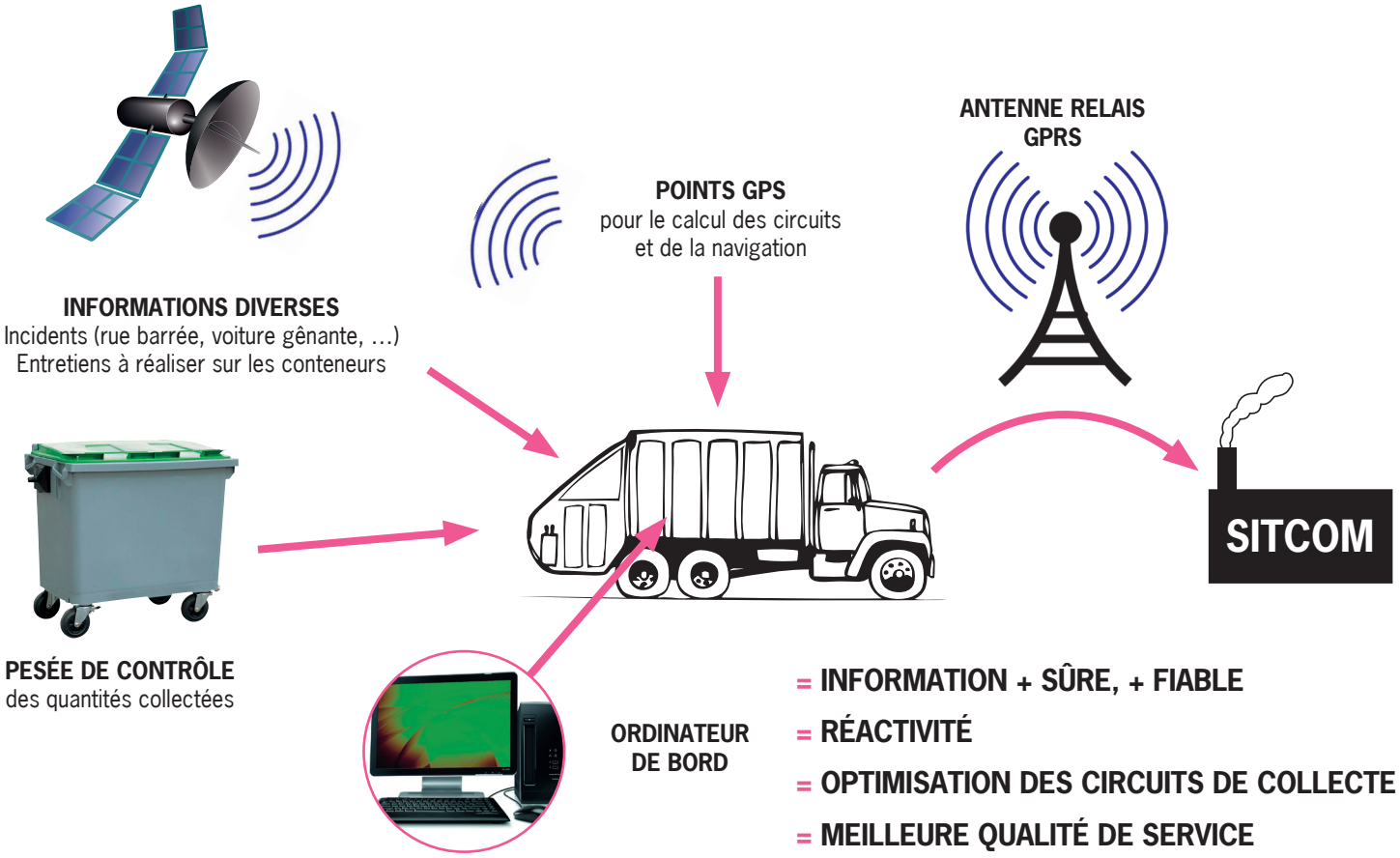

Une technologie de pointe au service de la qualité

Les systèmes d'informatique embarquée (SIE) sont des outils susceptibles de prendre en compte efficacement de multiples contraintes et donc d'améliorer les performances de la collectivité.
Grâce au SIE, on obtient deux types de données : les automatiques comme les points GPS ou la pesée et celles renseignées par le chauffeur comme les incidents, les entretiens à réaliser...Toutes ces informations sont renvoyées dans les bureaux du SITCOM par GPRS, technologie qui permet une connexion permanente et un transfert rapide des données. Au quotidien, les optimisations sont examinées grâce à des logiciels de calcul et de planification.

Le SIE est donc un moyen moderne de réaliser des acquisitions de données avec un transfert en temps réel, ce qui permet au SITCOM plus de réactivité pour une meilleure qualité de service.

SITCOM Côte sud des Landes
62 chemin du Bayonnais
40230 BÉNESSE MAREMNE
Tél. : 05 58 72 03 94

Directeur de la publication : Jean-Luc DELPUECH
Rédaction : SITCOM Côte sud des Landes
Conception : Agence Parker+Parker, BORDEAUX
Mise en page et impression : Imprimerie d'Albret, SOUSTONS
Dépôt légal : Octobre 2012 - **Tirage :** 54 560 exemplaires
ISSN : 2108 - 3258
Crédits photos : SITCOM Côte sud des Landes, Fotolia
Prochain numéro : Février 2013
Ce document a été imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr